

NOTICE EXPLICATIVE

Par délibération en date du 17 juillet 2020, il a été décidé de céder l'ensemble immobilier Corbineau à France Pierre Patrimoine, du Groupe CIR (Compagnie Immobilière de Restauration).

La promesse de vente, signée à la suite le 21 janvier 2021, prévoit que la vente se fera sous réserve de la levée de diverses conditions suspensives, notamment celle relative à l'obtention d'un permis de construire, mais aussi la condition que les travaux soient déclarés d'utilité publique, permettant ainsi de bénéficier du dispositif fiscal de la loi Malraux.

En vertu des dispositions du Code de l'urbanisme, les opérations de restauration immobilière sont des travaux de remise en état de l'habitat, ayant pour objet ou pour effet la transformation et l'amélioration des conditions d'habitabilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles.

Ces travaux, dont le montant est estimé à 12 000 000 €, peuvent être déclarés d'utilité publique à la demande de la commune afin de s'assurer de la bonne fin des projets.

En l'occurrence, la rénovation de l'ancienne caserne Corbineau, à laquelle la ville de Laval aura une attention toute particulière, et qui conduira à des travaux de remise en état, d'amélioration de l'habitat, des espaces extérieurs avec la création d'une liaison piétonne entre l'allée Corbineau et le jardin des Cordeliers, rentre pleinement dans ce dispositif.

Afin de s'en assurer la bonne fin, il convient d'approuver le programme des travaux déterminés dans les documents annexés et de fixer à quatre ans, à compter de la présente délibération, le délai de réalisation.

Il n'y aura pas d'impact pour la commune si les travaux sont effectués. En cas d'abandon du projet, il conviendra de prévoir le rachat de l'immeuble à hauteur de 2 000 000 € correspondant au prix de cession et des frais.